

MARCHES PUBLICS

DC2

**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

A - Identification de l'acheteur

Pouvoir adjudicateur : Commune d'Aussac-Vadalle

B - Objet de la consultation

Construction d'un Résidence Séniors et salle d'activités commune Réf : 2023-H05

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement**C1 - Cas général**

➤ *Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :*

LAMEIRA ANTONIO Le façadier – SAS LAMEIRA

➤ *Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :*

2 Bis Zone Emploi Gâte Grenier 16730 Fléac

➤ *Adresse électronique :*

antoniolameira@hotmail.fr

➤ *Numéros de téléphone et de télécopie :*

05.45.91.72.19

➤ *Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :*

917 645 251 00013

■ *Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :*

SAS

■ Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise (entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros), au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises](#) ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

Oui

Non

C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé

■ 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité **et que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique :**

Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.
(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé)

E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3)

E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4)

F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

	Exercice du 01/05/2020 au 30/04/2021	Exercice du 01/05/2021 au 30/04/2022	Exercice du 01/05/2022 au 30/04/2023
Chiffre d'affaires global	890 257.44€	833 057.50€	1 106 210.98€
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché	96%	86%	79%

F2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière

- **Nous ne sous-traitons aucun travaux (pas de DC4 à transmettre).**
- **Annexes**
 - **Décennale 2024**
 - **Attestation sur l'honneur**
 - **Attestation régularité**

F3 – Pour les marchés publics de travaux

En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale ([article L. 241-1](#) du code des assurances).
(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicité sur ce point qu'avant l'attribution du marché public)

G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement**G1 - Les renseignements demandés au titre de la capacité technique et professionnelle :****- Déclaration effectifs moyens annuels et personnel encadrant :**

L'entreprise LAMEIRA est une entreprise familiale dont l'effectif est stable et durable (ancienneté).

Elle est composée de 10 salariés :

- Une équipe dirigeante Madame et Monsieur LAMEIRA (+30 ans d'expérience dans le métier)
- Sept salariés répartis sur deux équipes : deux chefs d'équipes (+25 ans et +10 ans d'ancienneté), trois professionnels (+5 ans d'expérience) et deux compagnons.
- Un conducteur de travaux Monsieur LAMEIRA Samuel

Chaque équipe est toujours encadrée par ; le chef d'équipe ; le conducteur de travaux qui s'assure du bon déroulement des opérations et de la relation entre le coordinateur et l'entreprise et l'équipe dirigeante.

- Indication des titres d'études et professionnels des salariés encadrant :

Monsieur LAMEIRA Antonio, président de l'entreprise est façadier depuis 1989. Membre du Qualicloud de Weber Saint Gobain depuis 20 ans.

Madame LAMEIRA gère l'entreprise depuis la création.

Les chefs d'équipe ont tous été formés au métier de façadier :

- Monsieur LAMEIRA Hugo a obtenu son CAP-BEP Maçonnerie avant d'intégrer l'entreprise depuis 2014
- Monsieur De Almeida e Silva a intégré l'entreprise en 1996, formation interne tout au long de son parcours professionnel dans l'entreprise.

L'ensemble des salariés réalise des formations chaque année :

- Ils ont tous réalisé des formations de sécurité, travaux en hauteur, formation délivrée par l'ARFAB
- Deux salariés ont le certificat de sauveteur secourisme au travail
- Certificat RGE délivré depuis 2014, 2nd audit quadriennal validé
- Des formations de perfectionnement au métier de la façade (liste depuis 3 ans) :
 - 2021
 - Remise à niveau : formation échafaudage et sécurité ARFAB Angoulême
 - Perfectionnement formation isolation thermique par l'extérieur Weber Saint Gobain site Mérignac
 - 2022
 - Formation modénature Terra nova print Weber Saint Gobain Mérignac
 - Technique de mise en œuvre béton/enduit de chanvre ARFAB Poitiers
 - Auditeur énergétique de maison individuelle FEEBAT renov
 - 2023
 - Formation imipierre à Faye sur Ardin 79160: réalisation de modénature imitation pierre en enduit
 - Restauration du patrimoine formation SIP Patrimoine ARFAB

Déclaration de l'outillage, le matériel et l'équipement technique

Les locaux de l'entreprise sont situés au 2 bis Zone emploi Gâte Grenier 16730 Fléac.



L'entreprise a le matériel et l'équipement nécessaire pour réaliser de lot 3 ravalement :

- Véhicules :
 - o Quatre camions plateau
 - o 3 voitures utilitaires (opel combo – mecedes vito – renaut)
- + de 600m² d'échafaudage de façade ALTRAD NF présentant les caractéristiques nécessaires pour travailler en sécurité, répartis sur trois remorques.
- Trois machines à projeter Lancy PH9B-R avec réducteur de poussière
- Chaque équipe bénéficie :
 - o Des outils techniques propres au métier de façadier (lance, couteau, règle, truelle...)
 - o Chaque salarié a les Epi (équipement protection individuelle) qu'ils ont l'obligation d'utiliser.

Présentation d'une liste des plus importants travaux exécutés au cours des cinq dernières années :

2019

- **Sous-traitant pour la société Villa 3D, 16 rue de la Martine 16730 Fléac – coordinateur SPS APMS 16 sur l'ensemble des projets.**

- **Réalisation de 13 villas MON DESIR 51 Av Jean Marcel Despagne 33510 Andernos 1015m²**



- **Réalisation de l'enduit et fourniture et pose de briquettes de 15 logements et 4 commerces Résidence Villa Agora, 8 avenue de Bordeaux 33510 Andernos - 1100 m²**

*Construction de 15 logts
et 4 commerces
Résidence
« Villa AGORA »*
8,Avenue de Bordeaux- 33510 ANDERNOS



- **Le Bost -24750 CHAMPCEVINEL 580m² (architecte Lagarde Fléac)**



- **Chai de stockage La coudraie 1620 Malaville 360m² (sous-traitant Etablissement Augier)**



Chai de stockage 16170 La Rivière (sous-traitant établissement Augier) 240m²



- **Sous-traitant pour la société Villa 3D, 16 rue de la Martine 16730 Fléac – coordinateur SPS APMS 16 sur l'ensemble du projet : Hotel 25 rue Jean Sacchetti 33510 Andernos 545m²**



- **Ravalement façade rue du logis 16290 Moulidars, 510m²**



Réalisation d'un sous enduit et d'un enduit de finition de deux Chais de stockage à Bonneuil

- **1 rue la chabanne 16120 Bonneuil - 380m²**
- **8 route de Lelling 16120 Bonneuil – 365m²**



- **Lotissement La Couronne 8 logements 1035m², 12 rue quiers, réalisation de l'enduit monocouche (sous-traitant constructeur Floviane investissement)**
- **Réalisation d'un sous enduit et d'un enduit de finition Chai de stockage léopold gourmet à Bouteville 700m² - photo sous enduit réalisé**



- **EHPAD Aigre 500m² réalisation de l'enduit monocouche (sous-traitant de l'entreprise Marc Meunier)**



Restauration façade au 487 Rue des Capucines 16430 CHAMPNIERS 480m²

Pendant : montage échafaudage, sécurité, enlèvement ancien de revêtement, finition enduit



Après :



2023

- Réalisation d'un enduit monocouche d'un chai de stockage à Chantillac terre d'Ariac avec imitation pierre d'angle en enduit dans les angles et ouvertures 545m²
- Rénovation d'un corps de ferme : lieu-dit les couillebaud Moulidars



Rénovation Fléac rue des ouches : 220 m² :

Avant :



Après :



- Rénovation château Touverac 1300 m²



ANNEXES

- Assurance décennale (6 pages)



PI1G16954

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° assuré : H95088Q
N° contrat : 1244000 / 001 604121/7
N° SIREN : 917645251

LAMEIRA
2 ZONE D EMPLOI GATE GRENIER
16730 FLEAC



Pour tout renseignement contacter :
SMABTP NIORT
CS 28618
3 RUE JACQUES VANDIER
79026 NIORT CEDEX
Tél. : 01.58.01.40.50
Courriel : lea_naccache@smabtp.fr

12312000072004030000548

Attestation d'assurance
GLOBAL CONSTRUCTEUR

Période de validité : du 01/01/2024 au 31/12/2024

SMABTP ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL CONSTRUCTEUR numéro H95088Q1244000 / 001 604121/7.

1 - PERIMETRE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES GARANTIES

Seules les activités professionnelles suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Activité : Revêtements de façades par enduits, avec ou sans fonction d'imperméabilité et/ou d'étanchéité, ravalements

Définition :

Réalisation de façades par enduits à base de liants hydrauliques ou organiques.

Cette activité comprend les travaux de :

- nettoyage, sablage, grenaillage,
- peinture de façade, y compris revêtements peinture épais ou semi-épais ou minéral épais (RPE, RSE, RME),
- protection et réfection des façades par revêtement d'imperméabilité à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4,
- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de zinguerie et les éléments accessoires en tous matériaux.

Cette activité ne comprend pas la réalisation d'isolation thermique par l'extérieur.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances.
Siège : 8 rue Louis Armand • CS 73201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 12 000 000 euros
RCS PARIS 332 789 296





PIG160354

N° assuré : H95088Q
 N° contrat : 1244000 / 001 604121/7
 N° SIREN : 917645251

Attestation

2/6

- Activité : Peinture

Définition :

Réalisation de peinture, y compris les revêtements peinture épais ou semi-épais ou minéral épais (RPE, RSE, RME), de ravalement en peinture, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales, y compris les plafonds tendus.

Cette activité comprend les travaux de :

- nettoyage, sablage, grenailage,
- enduits décoratifs intérieurs.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intérieures,
- revêtements en faïence,
- isolation acoustique et thermique par l'intérieur.

Cette activité ne comprend pas les travaux de :

- imperméabilisation,
- étanchéité,
- sols coulés.

- Activité : Isolation thermique par l'extérieur

Définition :

Réalisation de travaux d'isolation thermique par l'extérieur revêtue par un enduit à base de liants hydrauliques ou organiques directement appliqués sur un isolant ou un parement collé.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de zinguerie et les éléments de finition de l'isolation par l'extérieur.

Lorsque l'assuré donne des travaux en sous-traitance, la garantie lui reste acquise même s'ils ne correspondent pas aux activités déclarées ci-dessus.

2 - GARANTIES D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DECENNALE OBLIGATOIRE ET COMPLEMENTAIRE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE**Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :**

- aux activités professionnelles suivantes : activités listées au paragraphe 1 ci-dessus ;
 - aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
 - aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
 - aux chantiers dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 26 000 000 €.
- Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros oeuvre,
 - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros oeuvre,
 - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.

SMA BTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
 Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
 RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances.
 Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
 Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
 RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à
 directoire et conseil de surveillance
 au capital de 12 000 000 euros
 RCS PARIS 332 789 296





PRG10354

N° assuré : H95088Q
 N° contrat : 1244000 / 001 604121/7
 N° SIREN : 917645251

3/6

Attestation

- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

- travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date ;
- travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P ;
- travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics ;
- procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P ;
- procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mise en oeuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

----Tableau de la garantie d'assurance de responsabilité décennale obligatoire en page suivante----

SMA BTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
 Société d'assurance mutuelle à cotisations variabilisées
 RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances.
 Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
 Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
 RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
 au capital de 12 000 000 euros
 RCS PARIS 332 789 296





N° assuré : H95088Q
 N° contrat : 1244000 / 001 604121/7
 N° SIREN : 917645251
 Attestation

4/6

2.1 - ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENTNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.	En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.	
Durée et maintien de la garantie	
La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

2.2 - GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENTNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-2 du code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage, sans pouvoir excéder en cas de CCRD :

- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros oeuvre,
- 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros oeuvre.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
 Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
 RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances.
 Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : +33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
 Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
 RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
 au capital de 12 000 000 euros
 RCS PARIS 332 789 296





N° assuré : H95088Q
 N° contrat : 1244000 / 001 604121/7
 N° SIREN : 917645251
 Attestation

5/6

2.3 - GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré en cas de dommages matériels affectant les éléments d'équipements relevant de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792-3 du code civil.

Cette garantie est accordée pour une durée de deux ans à compter de la réception et pour un montant de 1 000 000 euros par sinistre.

3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux opérations de construction non soumises à l'obligation d'assurance dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris mais éléments d'équipement techniques spéciaux exclus), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 26 000 000 €. Au-delà de ce montant, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de l'assureur un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera appliquée la règle proportionnelle prévue à l'article L. 121-5 du code des assurances
- aux activités, travaux, produits et procédés de construction listés au paragraphe 2 ci-avant.

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur. Tous travaux, ouvrages ou opérations ne correspondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet sur demande spéciale de l'assuré d'une garantie spécifique, soit par contrat soit par avenant.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance mentionnés au contrat, y compris en sa qualité de sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792-2, 1792-4-1 et 1792-4-2 du code civil.	1 000 000 euros par sinistre

4 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE (DOMMAGES EXTERIEURS A L'OUVRAGE)

Le contrat garantit la responsabilité civile de l'assuré en cas de dommages causés à des tiers en cours ou après exécution de ses travaux en dehors de tout dommage à l'ouvrage.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux activités professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

SMA BTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
 Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
 RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances.
 Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : +33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
 Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
 RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
 au capital de 12 000 000 euros
 RCS PARIS 332 789 296





N° assuré : H95088Q
 N° contrat : 1244000 / 001 604121/7
 N° SIREN : 917645251
 Attestation

6/6

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommages corporels	8 000 000 euros par sinistre
Dommages matériels	1 000 000 euros par sinistre
- sauf dommages résultant d'une mise en conformité avec les règles de l'urbanisme	100 000 euros par sinistre
- sauf dommages à l'engin transporté pour compte de tiers	200 000 euros par sinistre et par an
- sauf dommages aux matériaux transportés pour le compte de tiers	50 000 euros par sinistre et par an
Dommages immatériels	500 000 euros par sinistre
Limite pour dommages matériels et immatériels résultant d'une erreur d'implantation	100 000 euros par sinistre
Limite pour tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) dus ou liés à l'amiante ou à tout matériau contenant de l'amiante	1 000 000 euros par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement	500 000 euros par sinistre et par an
Responsabilité environnementale (pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)	100 000 euros par sinistre et par an

La présente attestation ne peut pas engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
le 06/12/2023

Le Directeur Général

SMA BTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
 Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
 RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances.
 Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : +33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
 Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
 RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
 au capital de 12 000 000 euros
 RCS PARIS 332 789 296



- Attestation sur l'honneur



Ets Antonio LAMEIRA

Fléac, le 09/01/2024

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Monsieur LAMEIRA Antonio, certifie que :

- le travail sera réalisé avec des salariés, employés régulièrement au regard des articles L 143.3-5 et L 620.3 du Code du Travail.
- L'entreprise est en règle au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard de l'article 15212-1/2/5/9 du code du travail.

SAS LAMEIRA
Enduit de Façade Neut et Rénovation
Isolation par l'Extérieur
2 bis Z.E. Gâte Grenier
16730 Fléac
Tél: 05 45 91 72 19
Port: 06 13 54 22 60
SIRET: 917 645 251 00013

Ets SAS LAMEIRA 2 bis Gâte Grenier - 16730 FLEAC Tél. 05-45-91-72-19
N°SIRET : FR8 917 645 251 00013 CODE APE 4399C

- Attestation régularité URSSAF



Au service de notre protection sociale

URSSAF POITOU-CHARENTES
TSA 30009
38046 GRENOBLE CEDEX 9

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 917645251

Page 1/2

A POITIERS , le 21/12/2023

SAS LAMEIRA
2 ZE GATE GRENIER
16730 FLEAC

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

N2U9MBPOUMGT6ET

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utilite-et-pratique/verification-attestation.html

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Thierry de LABURTHE

Attestation régularité - URSSAF | 50 / Octobre 2023



Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale

2/2

CODE DE SÉCURITÉ

N2U9MBPOUMGT6ET

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS LAMEIRA
ZE GATE GRENIER
16730 FLEAC

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel en cours de calcul,
- pour une masse salariale de 24335 euros,
- au titre du mois de novembre 2023,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	NUMÉRO SIRET
2 ZE GATE GRENIER	16730 FLEAC

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 30/11/2023.

Fait à : POITIERS
le : 21/12/2023

Le Directeur, Thierry de LABURTHE

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Aefiph.

Attestation régularité PRO BTP

**Contact**

www.probtp.com
PRO BTP
OUEST-ATLANTIQUE
44176 NANTES CEDEX 4
Accueil au 02 40 38 15 00



01 E 00 COT062 21122023 69788471 22 N 001

LAMEI RA

2 ZONE D EMPLOI GATE GRENIER
16730 FLEAC



Pour faciliter le traitement numérique du dossier,
merci de ne pas agrafez les documents.

Siret : **91764525.1-0001.3**
(À rappeler dans tous nos échanges)

Nantes, le 21 Décembre 2023

Objet : **Attestation de cotisations Retraite****ATTESTATION**

Nous soussignés, **ALPROagirc-arrco** délégataire de gestion pour la fédération Agirc-Arrco, attestons que l'entreprise :

- **Raison sociale :** LAMEIRA
- **Adresse :**
2 ZONE D EMPLOI GATE GRENIER
16730 FLEAC
- **Numéro de Siret :** 91764525.1-0001.3

a souscrit un contrat retraite à **ALPROagirc-arrco** et acquitte les contributions dues à la date normale d'exigibilité, sous réserve des régularisations annuelles à venir imposées par la réglementation Agirc-Arrco.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

69690 | 02022112

Nantes, le 21 Décembre 2023

Frédéric JANEQUIN
Directeur régional



Attestation caisse congés payés

Code sécurité :

2 312 608

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.cibtp-attestation.fr

SAS LAMEIRA
2 ZE GATE GRENIER
16730 FLEAC

CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPORIES

(Article L.2141-2 du code de la commande publique,
Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique)

Identification de l'entreprise

Dénomination sociale : SAS LAMEIRA
Adresse ou siège social : 2 ZE GATE GRENIER
16730 FLEAC

SIREN : 917645251
Numéro d'adhérent : 0099670

Effectif salarié déclaré par l'entreprise (ou à défaut estimé par la caisse) sur la dernière déclaration exigible
au 31 OCTOBRE 2023: 9

Je soussigné, Marc TARTIÉ, Directeur de la CIBTP-Caisse du Sud-Ouest, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article L.2141-2 du code de la commande publique, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse:

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

TOULOUSE, le 20 décembre 2023
LE DIRECTEUR,

CIBTP Caisse du Sud-Ouest
1, avenue Jean Gonord • BP 65833
31505 Toulouse Cedex 5
Tél. : 0820 200 140 • Fax : 05 62 16 72 40
SIRET : 776 950 461 00033

Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi.

Régularité fiscale



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 15740650

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS LAMEIRA

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
2 ZONE EMPLOI GATE GRENIER
16730 FLEAC'

N° SIREN : 917645251

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA¹¹
- Paiement de l'impôt sur les sociétés¹¹

Date de délivrance : le 10/01/2024

Service gestionnaire :
SERVICE IMPÔTS DES ENTREPRISES ANGOULEME
EQUIPE IFU
1 RUE DE LA COMBE
16025 ANGOULEME CEDEX

Tél. : 0545975751
SIE.ANGOULEME@DGFiP.FINANCES.GOUV.FR

/ Corinne DELAGE
Gestionnaire de
dossiers professionnels



¹¹ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.